

VILLE DE PULNOY
CR n° 2021 – 50 / SA

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2021

Etaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI
ANDRE N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLÉN MATHIS C. JACOB SCHIEL DEHAYE
DENIS MASSON BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
S. PIGNOT a donné pouvoir à M. OGIEZ
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
C. SIMEANT

Secrétaire : J. DEHAYE

Le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est menée pour organiser la prochaine réunion du Conseil Municipal en distanciel.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2021

Unanimité

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire

1/ Renouvellement de la charte d'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires, en présence de Pierre Adam, Conseiller en Energie Partagé, qui présentera les missions de l'ALEC_NH

Monsieur Pierre Adam présente les missions de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat à l'aide du diaporama ci-joint.

Le Maire remercie Monsieur Adam.

NH donne lecture du projet de délibération.

LW demande si une relation est faite entre les données chiffrées d'une saison par rapport aux données climatiques.

Monsieur Adam répond que c'est le cas pour les données de l'hiver pour la chauffe mais pas pour les données d'été pour la consommation d'eau par rapport à la sécheresse.

Vote : unanimité

2/ Rapport d'Orientation Budgétaire 2021_SD

SD rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget. Le diaporama ci-joint est présenté.

SD précise que les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage. 20% de ces jeunes n'ont pas d'emploi.

SD rappelle que le montant des charges de personnel est supérieur à celui des autres communes de même strate car Pulnoy a fait le choix de faire fonctionner les services publics en régie, alors que d'autres communes ont fait le choix de les externaliser.

SD explique que la Capacité d'Autofinancement Nette de la commune est faible. La section de fonctionnement doit être maîtrisée pour financer les investissements. Elle rappelle que les taux d'imposition 2020 ont été votés le 29 juin dernier. Il est proposé de maintenir ces taux pour 2021. Le taux de la taxe d'habitation est gelé donc les leviers fiscaux sont faibles.

Concernant l'endettement, SD explique que 2 emprunts d'équilibre sont programmés : un de 580 000€ en 2021 et un de 500 000€ en 2022. Un prêt s'est arrêté le 1^{er} février 2021.

SD précise que les balances budgétaires 2021-2023 ont été construites en tenant compte de tous les projets municipaux à réaliser sur cette période. Cette programmation sera revue si la crise sanitaire et ses conséquences financières le permettent. La 2^{ème} balance présentée a été construite avec un taux de réalisation des dépenses estimé à 95%.

Le Maire remercie les élu.es et les agents pour le travail fourni, un an après les élections municipales. Un sentiment d'anxiété caractérise la crise. Il a souhaité ne pas aller au-delà de 2023 pour les prévisions budgétaires et le résultat est là. C'est une feuille de route. Ce ne sont que des prévisions. Tout ce qui est présenté là dirige l'action municipale. Une gestion prudente doit être de mise. Pulnoy n'a pas échappé à cette période extraordinaire et imprévisible. La crise a coûté, sans parler des ravages psychologiques. Le report des travaux du centre socio-culturel engendre un excédent mais les Pulnéens pourront constater que les travaux avancent. Il faut appréhender une évolution sociale et sociétale complexe. L'expérience des gilets jaunes a permis de comprendre le fonctionnement d'une démocratie participative.

A l'Ordre, il faut associer le désordre. A la commande, au contrôle, il faut associer la co-construction. A l'urgence, il faut associer les temps longs. A l'excellence opérationnelle, il faut associer l'excellence décisionnelle. A la vision stratégique, il faut associer la réalité. Aux certitudes, il faut associer l'humilité. A la pensée binaire, il faut associer la pensée complexe.

Nous sommes dans une pensée complexe. Nous allons nous imposer une discipline, en essayant d'atteindre 95% des dépenses de fonctionnement. A l'image de la Métropole, il faut reprendre l'idée de diminuer les dépenses de fonctionnement. Le recours à l'impôt doit être réfléchi ensemble.

ZBI remercie le Maire pour ce discours et SD pour la présentation du ROB. Il souhaite partager quelques interrogations. Certaines données ne sont plus à jour : contrairement à ce qui est dit dans la présentation, le montant du baril de pétrole s'élève à 70 dollars et les taux d'intérêt remontent, notamment en raison du plan de relance des Etats-Unis. Dans la présentation de la

situation budgétaire de la commune, il est regrettable que la commune ne soit pas comparée aux communes identiques de la Métropole. Par ailleurs, pourquoi parler de la taxe d'habitation alors qu'elle est en cours de disparition ? La DGF est calculée avec une trentaine de critères donc pas seulement avec le nombre d'habitants. Pourquoi parler d'un manque à gagner ? Si les marges de manœuvre sont faibles, pourquoi continuer à recruter des agents de catégorie A ? Le document ne donne pas de détails sur le poste de référent associatif et ne parle pas du tout du poste de l'adjointe à la DGS et du secrétariat du Maire. La rénovation du Service Toutes Générations ne figure pas au programme politique. Le budget de la crèche devrait figurer dans un budget annexe au titre de la transparence des finances publiques. Ce n'est pas clair. Le document annonce l'achat de vélos collectifs en 2023 mais rien ne se passera sans la Métropole et l'aménagement de la voirie car la loi LOM parle des AOM (autorités organisatrices de mobilités). Ce projet ne pourra pas se faire. Concernant le centre socio- culturel, il manque le budget pour les serrures connectées. L'année dernière, Mme Piccoli disait que l'enveloppe des travaux ne dépasserait pas 1 million. Il manque 200 000€. L'enveloppe de 30 000€ dédiée aux espaces publics (espaces fraîcheur) n'est prévue qu'en 2023, ce qui signifie que ce n'est pas une priorité pour la municipalité.

ZBI est étonné de voir figurer dans le ROB le projet golf habitat car lorsqu'il a évoqué ce dossier en commission, il lui a été répondu qu'il n'avait pas à y figurer car est sans impact sur le budget communal.

Pour ZBI, il est regrettable que les prévisions budgétaires s'arrêtent en 2023 car les remboursements d'emprunts vont se ressentir dans le budget après 2023. En 2024, le montant de la dette par habitant dépassera 500€, qui s'ajouteront à la dette de la Métropole. A partir de 2026, les investissements ne seront plus possibles, notamment pour la ferme Belin. Il serait donc honnête de dire que ce projet ne se fera pas.

JE fait remarquer que la municipalité s'engage à maintenir les 2 taux de fiscalité locale, dans la mesure du possible. Cette dernière partie de phrase est inquiétante. Quel est le risque que cela ne soit pas possible ?

SD répond sur les données chiffrées qui figurent dans le document. Les données ont été communiquées par l'Association des Maires et ont été retranscrites dans le ROB de manière plus circonstanciée. Si on veut investir, c'est maintenant car les taux sont bas. La comparaison avec les autres communes de la Métropole pourra être faite et les chiffres pourront être communiqués, rapidement. Les charges de personnel sont effet plus élevées que dans les communes de même strate mais c'est un choix politique que de ne pas externaliser les services. Avec une externalisation, ce qu'on économise au chapitre 012, on le retrouve au chapitre 011. Le choix de Pulnoy est d'avoir des services de proximité de qualité. La Métropole exerce la compétence voirie et la qualité souhaitée n'est pas toujours là, par exemple pour les tontes. Concernant le personnel, les effectifs sont composés d'un nombre de cadres réglementaires : 4,79% de catégorie A, 9,38% de catégorie B, 85,93% de catégorie C (chiffres 2019). Concernant le référent associatif, la volonté est de recruter en 2023, après l'étude des besoins. Le poste du secrétaire du maire existe déjà, tout comme celui de l'adjointe à la DGS, ils ne sont donc pas mentionnés. Le budget de la crèche sera présenté lors du vote du budget. Les espaces fraîcheur font partie du programme, une réflexion va être menée, Laetitia Schiel a déjà d'autres idées qui coûtent moins cher. La participation des habitants sera utile. Concernant la dette, l'évolution jusqu'en 2026 peut être présentée. Concernant la fiscalité, les 3 taux ont été mentionnés pour que chacun les ait en tête. Le foncier bâti pourra être réévalué si le contexte le nécessite. La crise sanitaire a coûté cher et ce n'est pas terminé. Concernant la rénovation du STG, des pré-études ont été menées lors du précédent mandat, elles ont été reprises pour être menées à bien.

Le Maire prend la parole pour expliquer que cette présentation budgétaire reflète parfaitement les orientations que la municipalité a souhaité prendre. Il va y avoir un terrain de sport synthétique pour permettre aux générations de se retrouver. C'est plus agréable que de se retrouver sur le terrain rouge. Il y aura un partage d'activités sur cet équipement. Le groupe opposition l'a dit dans sa campagne. Avec la rénovation du STG, nous renforçons l'action pour baisser les dépenses de consommation d'énergie. Les Pulnéens pourront trouver des services sociaux qu'ils sont en droit d'attendre.

MO regrette que le groupe opposition ait toujours le même discours sur le personnel. La municipalité a le souci de bien gérer cette enveloppe. Un agent qui travaille rend service à la population. Il est important d'avoir une vision d'avenir avec les collaborateurs. Après étude, le référent associatif sera un agent au service des associations qui ont des difficultés à obtenir des subventions, les présidents passent beaucoup de temps à faire de l'administratif. Une personne qui vit Pulnoy, qui connaît les présidents pourra les accompagner dans la recherche de partenariats qui seront intéressants pour les affaires de la commune.

MO poursuit en disant que le budget fait preuve de sérénité. L'exécution du budget sera suivie. L'emprunt sera fait au bon moment. La Métropole est la 2^{ème} métropole la plus intégrée de France, qui supporte donc le plus de services. L'ambition de la Métropole est de baisser ses dépenses de fonctionnement pour retrouver une capacité d'autofinancement. Pulnoy a le même souci. Si l'évolution de la crise ne prend pas le chemin qu'on souhaite, des choix seront faits. Le Maire préfère avoir des élus qui envisagent des choses.

SD donne le détail des dépenses supplémentaires prévues en 2021 pour le centre socio-culturel. Le Maire précise que les serrures connectées sont un projet intéressant, mais il est nécessaire d'observer ce qu'on peut et ne peut pas faire. Le parti a été pris de dire qu'on ne ferait pas les serrures. Si l'évolution budgétaire se passe bien, le projet sera envisagé à nouveau. SD rappelle qu'entre 2013 et 2018, la commune a perdu 250 000€ de DGF. Monsieur Royer a fait des recours contre l'Etat il y a très longtemps mais les recours n'ont jamais abouti. Le plus gros critère dans le mode de calcul est la population. Il faudra attendre 2023 pour avoir 5135 habitants. Le Maire propose de prendre acte qu'un débat a bien eu lieu autour du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Vote : unanimité

3/ Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif _SD

SD explique l'objet de la délibération.

Vote : unanimité

4/ Création des conseils de quartier _CF

CF explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que les conseils devaient être lancés plus tôt mais que les conditions sanitaires ne l'ont pas permis. La Métropole a cité Pulnoy pour sa démarche participative.

DD rapporte la synthèse écrite par FP des travaux d'analyse menés par le groupe minoritaire sur la proposition de charte pour la création de conseils de quartier :

« L'équipe minoritaire apprécie, pour son principe, cette initiative. Initiative qui était d'ailleurs l'un des points centraux de son programme présenté aux Pulnéens pour les élections municipales de mars 2020.

En effet, faire de la démocratie communale participative, c'est apprendre aux habitants à devenir des citoyens actifs, acteurs de leur ville, acteurs d'une part de leur destin et surtout de leur quotidien, en partageant une partie du pouvoir local. C'est une forme de revitalisation de notre démocratie et de la gouvernance qui s'y rattache.

Toutefois, notre groupe souhaite faire plusieurs remarques que la synthèse écrite par Frédéric Perrollaz résume parfaitement. L'absence pour impératifs professionnels de F Perrollaz conduit D Deviterne à en faire la communication orale à ce conseil.

Les conseils de quartier et le règlement (charte) qui sont proposés ne répondent que trop partiellement aux attentes des Pulnéens, et ce à plusieurs niveaux :

- au niveau de leur composition :

La composition de ces "groupes d'habitants" en nombre et en représentativité reste trop vague (2% du quartier) pour permettre d'en comprendre le fonctionnement. Cela ressemble plus à une structure associative qu'à un véritable groupe de gouvernance de proximité.

Par ailleurs, il n'est fait aucune mention générationnelle, ni de parité femme-homme. Les conditions de participation précisent que les jeunes pourraient participer à partir de 16 ans : quels liens sont envisagés avec la mission ados ?

-au niveau de leurs fonctions :

Les fonctions de ces "groupes d'habitants" seront de réfléchir, de proposer, de donner un avis, d'observer, de collecter et de transmettre des informations. Ils œuvreront donc entre autres pour la sérénité du quartier et seront donc également des référents de sécurité. Seront-ils alors "en concurrence" ou "en articulation" avec les référents-sécurité existants ?

- au niveau de leurs réunions :

La fréquence envisagée de réunion de leur bureau ne permet pas d'apprécier l'ouverture vers les habitants de quartier, puisque de surcroît les réunions publiques (élargies) ne resteraient qu'hypothétiques et conditionnelles.

Ces "bureaux de quartiers" se réuniraient donc chacun entre eux, avec le Maire et un ou deux élus de la majorité, à condition que la délégation de ceux-ci soit en rapport avec le sujet traité. Le règlement est donc clairement orienté pour un lien politique durable avec la majorité. En effet, les conseillers minoritaires n'ayant aucune délégation (l'exception pulnéenne s'étant traduite par un perfide "changement de camp politique" de la conseillère sollicitée ...), ils se trouvent de fait totalement écartés de la démarche !

- au niveau de leurs communications :

Si la charte proposée prévoit de mettre à disposition une page "collective" sur le site officiel de la ville, quels autres moyens et supports de communication seront-ils proposés pour assurer et faciliter la communication de ces représentants de quartier avec les habitants ? Une ville "à très haut débit" ne devrait-elle pas proposer des blogs, des groupes de quartiers, sur un réseau internet ?

- au niveau de leur représentativité :

La vie d'un "quartier" est basée sur des critères cohérents d'habitats, de mobilités (routes, chemins, stationnements, ...), d'activités, d'attractivité économique, sportive, éducative et administrative, ... Pour qu'un groupe d'habitants puisse être représentatif d'un "quartier", cela nécessite un minimum de "cohérence fonctionnelle" des caractéristiques du quartier considéré.

De ce point de vue, au moins 2 des 6 quartiers proposés (sous-forêt et centre bourg) ne semblent pas bien correspondre à des quartiers "fonctionnels".

- au niveau de leur participation "financière" :

Ces groupes d'habitants ne seront apparemment pas associés aux dépenses publiques et à la rigueur financière qui en découle, puisqu'aucun budget participatif n'est prévu, ni inscrit dans les orientations et programmations budgétaires. En termes de motivation et d'intérêt à participer à une telle instance, l'attribution d'une certaine "autonomie" - ne serait-ce que minime - sur ce plan, nous semble pourtant essentielle.

- au niveau de leur renouvellement :

Vouloir renouveler les bureaux tous les deux ans nous semble incompréhensible. Comment, en effet, observer durablement les propositions, les suggestions acceptées par le conseil municipal et donc leur mise en œuvre, si le bureau ne s'inscrit pas davantage dans la durée.

La logique, surtout aujourd'hui avec la crise sanitaire que l'on connaît, aurait été de proposer une durée de 4 ans, car, passé le temps de l'installation et des premiers travaux, nous serons déjà en 2022 et à moins de 4 ans du terme de l'actuel mandat ...

Un dernier regret : aucune mention n'est faite sur des objectifs d'apprentissage, de culture, de visite inter quartiers, ni non plus d'opportunité d'organisation de "référendum local" ...,

En conclusion : beaucoup d'écueils pour un seul et simple règlement ... »

CF répond que ce qui est présenté aujourd'hui est un cadre. L'idée est de lancer une dynamique pour faire venir un maximum de personnes. La charte peut évoluer. Les sujets sont ouverts et larges. Le souhait est que les gens soient renouvelés tous les 2 ans car une période de 4 ans est lourde et la crainte est de ne pas avoir assez de candidats. Concernant le budget, une phrase de la charte laisse la porte ouverte à un budget participatif. Concernant la communication, la création d'un blog est une bonne idée. CF souhaite que la démarche soit pragmatique, et la charte évoluera nécessairement.

Pour DD, le règlement est clairement orienté vers un lien politique durable entre les citoyens et la majorité.

CF répond qu'au contraire, il n'y a rien de politique. Ces conseils serviront à faire remonter des informations de terrain.

DD ajoute que le Maire étant membre de droit, il y a forcément un lien avec le conseil municipal. Le Maire rappelle la genèse du dossier : ces conseils de quartier étaient un projet commun aux 2 listes pendant la campagne. Le Maire ne veut pas piloter. L'idée est de dire aux Pulnéens qu'ils ont été entendus dans leur volonté de participer. C'est le cadre. Le Maire donne rendez-vous à DD pour partager ces expériences. Il veut que cela fonctionne, donc cela ne doit pas être trop rigide. CF ajoute que le souhait est d'avoir la parité hommes / femmes mais il ne sait pas s'il y aura suffisamment de personnes.

AC précise que le quartier sous forêt peut paraître grand mais les 6 quartiers se tiennent en nombre d'habitants, à 100 habitants près.

Vote : 4 absentions (D. DEVITERNE, Z. BEN ISMAIL, J. ENEL, F. PERROLLAZ), 22 pour

5/ Renouveau pour l'année 2021 de la Convention entre le Syndicat Intercommunautaire Scolaire de 1^{er} cycle de Nancy et la commune de Pulnoy relative à l'utilisation du gymnase Edmond de Goncourt _AA

AA explique l'objet de la délibération et précise que le renouvellement de la convention est le 1^{er} juillet 2020 et non le 1^{er} janvier 2021.

Vote : unanimité

6/ Contrat Local de Sécurité 2013-2018 : autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 de prorogation _SD

BJ donne lecture du projet de délibération.

Vote : unanimité

7/ Renouveau de l'adhésion au PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) _LW

LW explique l'objet de la délibération.

Vote : unanimité

8/ Rénovation de la Maison des Jeunes – travaux plâtrerie – Avenant de transaction sur le montant des pénalités avec P.P.E. _DZ

DZ explique l'objet de la délibération.

DD regrette ces « manœuvres de marchands de tapis » de la part des entreprises. Il trouve incroyable que les collectivités soient obligées de marchander.

Le Maire répond qu'il a reçu le patron de l'entreprise, qui lui a dit que c'était pour lui une pratique courante. La règle, c'est moitié-moitié, sous peine de partir dans des procédures.

Vote : unanimité

9/ Informations concernant le mode de distribution des cadeaux aux seniors _VB

VB rappelle que le repas des seniors pour les plus de 67 ans n'a pas pu se faire en octobre dernier. 1100 personnes sont invitées et 220/230 personnes viennent. La municipalité a décidé de faire quelque chose pour toutes les personnes de plus de 67 ans. 444 cadeaux individuels et 286 cadeaux de couple ont été distribués. Les commerçants locaux fournisseurs sont : Mémoires, les pharmacies, les esthéticiennes, les coiffeurs, les pizzerias, les boulangers, le restaurant. 19 élus ont participé à la distribution. L'accueil de la part des seniors et des commerçants a été excellent. Des Pulnéens ont découvert des commerces. VB lit un mot de remerciement qu'elle a reçu de la part d'une personne bénéficiaire. VB se félicite que cette démarche ait mis en relation des commerces et des Pulnéens.

Le Maire ajoute que la municipalité pensait faire un petit geste mais qu'elle a fait un grand geste par la symbolique, c'est une caractéristique d'être au plus près des habitants. Le Maire remercie les 19 élus.



PULNOY, le 23 mars 2021

Le secrétaire de séance,

Jérôme DEHAYE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Dehaye', is written over the printed name 'Jérôme DEHAYE'.